



DECISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Gilles TOULZA

N° 26551

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-16,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communaux,
Vu le décret n°2006-756 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
régime des élus occasionnels par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat.

CONSIDERANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être
remplacées par des élus qui ne peuvent exercer que dans les conditions prévues par le
Code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT que le déplacement de Monsieur Gilles TOULZA à BENEY LA CHAULES
GPE nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions prévues par la délibération
communautaire.

DECISION

Article 1 : De confier la fonction de mandat spécial au déplacement de Monsieur Gilles
TOULZA à la Communauté de communes de Bénéty la Chaules de l'Etat à l'Agence des
3 Provinces à BENEY LA CHAULES (25) le 17 avril 2025.

Article 2 : Etant donné à l'Etat, le remboursement des frais réellement
supportés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 17/04/2025

26551.pdf
26551.pdf (368,5 Ko)
26551.pdf (368,5 Ko)

26551.pdf
26551.pdf (368,5 Ko)
26551.pdf (368,5 Ko)

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles TOULZA

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2025



26551.pdf
(.pdf, 368,5 Ko)



TÉLÉCHARGER